

CTE - 038 M
C.P. - GESTION
MAT. RÉSIDUELLES

MÉMOIRE
sur
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Présenté par M. Pierre R. Lachance, président directeur général
Conseil des Entreprises de Services Environnementaux

14 février 2008



CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

DES ENTREPRISES Tournées vers l'avenir, fières des services qu'elles rendent

INTRODUCTION

Le **Conseil des Entreprises de Services Environnementaux (CESE)** a été constitué en juillet 2003 afin de représenter les intérêts des entreprises directement impliquées dans l'exécution des services environnementaux au Québec.

Le CESE compte 50 sociétés-membres dont la liste apparaît en annexe. Leurs chiffres d'affaires annuels cumulés excèdent un milliard de dollars et elles emploient plus de 6 000 travailleurs au Québec. Les membres du CESE sont des entreprises privées d'exécution de services environnementaux œuvrant dans la gestion des matières résiduelles et l'assainissement municipal, la gestion des matières résiduelles dangereuses et la gestion des sols contaminés.

Plus spécifiquement, en regard des questions qui intéressent particulièrement la Commission, les membres du CESE effectuent environ 80 % des activités privées de collecte de matières résiduelles sous toutes ses formes (déchets ultimes, matières recyclables et résidus putrescibles, conteneurs de matériaux de construction rénovation démolition), le transport, le tri et la valorisation des matières résiduelles de provenance municipale, des industries, commerces et institutions ainsi que débris de matériaux de construction, rénovation et démolition. Enfin, ils génèrent de l'énergie lors de l'élimination des résidus en appliquant une des technologies approuvées : captation de chaleur et production de vapeur dans un incinérateur, captation des biogaz générés par l'enfouissement et transformation en électricité, en gaz naturel ou en vapeur. D'autres technologies sont en développement sur les tables de travail des entreprises spécialisées.

Les membres du CESE collectent et gèrent également les matières résiduelles dangereuses d'origine domestique et industrielle, effectuent leur transport jusqu'à leurs centres de transfert, de recyclage et d'élimination des résidus ultimes. Ces activités ne sont pas visées par la politique de gestion des matières résiduelles mais elles touchent certains aspects comme la gestion des déchets domestiques dangereux, visés dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Le CESE et ses représentants remercient sincèrement la Commission de les avoir invités. La Commission souligne, par son intérêt, que la gestion des matières résiduelles est l'affaire de toute la société. Nous espérons qu'il en résultera une solidarité sociale accrue. Pour nous, il s'agit d'une fonction de base pour le bien-être de la population car elle assure la salubrité et la santé des citoyens. Les contribuables, qui en bout de piste paient la note, s'attendent à ce que cette gestion soit bien faite. Nous désirons souligner publiquement la qualité du travail effectué par les équipes de collecte; leur efficacité est remarquable dans des situations souvent difficiles causées par des conditions météorologiques très variables.

Nous sommes très heureux d'avoir l'opportunité d'exprimer nos commentaires car le CESE est représentatif de l'intégration de plusieurs étapes de la gestion des matières résiduelles. Les membres de notre regroupement agissent en effet aux étapes



opérationnelles de la gestion des matières résiduelles : collecte, transport, tri et valorisation puis production d'énergie et élimination des résidus ultimes. Nous sommes fiers de la qualité des services que nous rendons. En conformité avec le principe de l'amélioration continue, inscrit à notre code d'éthique, nous sommes tournés vers la mise en place de technologies modernes en vue d'assurer la plus grande satisfaction de nos clients, diminuer la production de GES et produire de l'énergie dont le besoin est en croissance. Les membres du CESE adopteront des technologies nouvelles parfaitement validées. Ils les installeront en fonction des besoins techniques, de la demande formulée par les clients et de leur capacité à payer.

Nous avons formulé nos commentaires en fonction des éléments de réflexion qui nous interpellaient le plus, compte tenu de nos activités.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

À propos des résultats atteints depuis dix ans

Il est reconnu que les changements de comportement dans la société demandent du temps. Pensons aux changements associés au tabagisme ou encore, au port de la ceinture de sécurité. Il aura fallu plus de vingt ans et encore, ce n'est pas gagné. Selon le CESE, on devrait être fiers des résultats atteints au Québec depuis une décennie et on devrait cultiver les messages positifs qui favoriseraient la motivation collective. Un travail colossal a été accompli et il faut laisser le temps faire son œuvre. Il faut aussi réaliser l'ampleur des travaux de planification qui ont été effectués par les MRC et les municipalités pour en venir à développer leurs PGMR, ou encore, le développement et la mise en place des programmes de financement permettant la réalisation de ces PGMR. En fait, ce n'est que tout récemment que les plans ont été acceptés et peuvent maintenant être mis en œuvre. Selon le CESE, les résultats s'accroîtront de manière spectaculaire au cours des cinq années à venir.

La poursuite des statistiques pour la simple atteinte d'objectifs

Aux yeux du CESE, la frénésie provoquée par la poursuite des statistiques de performance risque de conduire à des décisions erronées et à des délais inutiles, sans parler des coûts additionnels. Il vaut mieux prendre un peu plus de temps et provoquer une véritable vague

de fond plutôt que d'avoir à faire marche arrière avec les effets de déception et perte de crédibilité. Il y a place pour les projets pilote, les essais et l'observation de l'expérience des autres.

La production de matières résiduelles est en hausse. Pourquoi?

La production de matières résiduelles d'origine domestique est d'abord fonction du nombre de consommateurs et des habitudes de consommation. Celles-ci résultent de la prospérité collective, d'une éducation défailante (consommation = bonheur) et de certains éléments associés à la conception, fabrication et distribution des biens de consommation telle la durabilité des biens qui est diminuée pour en réduire les coûts de production. De même, la désuétude, de plus en plus accélérée par la vitesse des développements technologiques, la mode, etc., favorise le remplacement rapide de plusieurs équipements. Il est très probable qu'une récession économique aurait des effets importants sur les décisions d'achats par les consommateurs. Dans un tel contexte, les pratiques de réemploi, de récupération et de recyclage deviendraient pratiques courantes très rapidement. Personne ne souhaite pareil scénario. Il faut donc compter principalement sur l'éducation, la sensibilisation par la communication. La génération montante jouera probablement un rôle majeur si elle acquiert les bons principes de base. C'est grâce à ces outils que des progrès importants ont été accomplis au chapitre de la diminution du tabagisme ou du port de la ceinture de sécurité.

À PROPOS DE LA POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Pour le CESE, il serait important de trouver un cadre de référence universel pour la gestion des matières résiduelles. Nous croyons utile de proposer un cadre de principes de référence.

Le CESE a adopté une formulation générale qui incorpore sa mission propre. D'autres organismes pourraient y greffer leur propre mission et à terme, il serait possible de se rallier autour d'un cadre général applicable à tous.

LA VISION DU CESE

Compte tenu de l'épuisement appréhendé et du coût croissant des matières premières et des ressources énergétiques, le CESE appuie les efforts de tous les intervenants ainsi que les programmes qui visent :

- l'éducation et la sensibilisation de la population à une consommation réfléchie, à des choix éclairés, au réemploi et à l'engagement envers la récupération de toute matière valorisable.
- la réduction à la source, par les manufacturiers et importateurs, des emballages injustifiés ainsi que la réutilisation des contenants lorsque celle-ci est préférable au recyclage des matériaux.

Leurs activités et celles de leurs actionnaires, ici et ailleurs dans le monde, leur ont conféré une connaissance terrain et une expertise poussée de la logistique et des technologies possibles qui leur permettent de proposer la vision suivante de leurs activités dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E :

- la collecte, le transport et le tri de toutes matières résiduelles valorisables;
- le recyclage, la transformation en matières secondaires utilisables et le compostage des matières résiduelles valorisables correspondant à une demande dans le marché;
- l'élimination sécuritaire des résidus et le développement concurrentiel et progressif de technologies appropriées permettant l'extraction de l'énergie qu'ils génèrent.

DES ENTREPRISES DYNAMIQUES ET RESPONSABLES CAPABLES DE FAIRE AVANCER LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les entreprises de services environnementaux du Québec sont très compétitives. En plus de leur clientèle commerciale privée, elles répondent à des appels d'offres lancés par les municipalités et ne craignent pas de s'affronter entre elles pour obtenir les contrats.

Leurs avis sont de plus en plus sollicités par des municipalités pour trouver les meilleures façons de faire les choses. On fait appel à leur vaste expérience et à l'expertise corporative pour améliorer les façons de faire.

Toutefois, le système d'octroi des contrats au plus bas soumissionnaire conforme n'incite pas à l'amélioration de la performance. La concurrence pour abaisser les coûts laisse aux entrepreneurs peu de marge de manœuvre pour des améliorations.

C'est selon la même logique que l'élimination a été effectuée au meilleur coût puis, avec le temps, les exigences de protection de l'environnement ont haussé les standards. Aujourd'hui, les lieux d'enfouissement

techniques (LET) sont en voie de devenir des centres de valorisation des matières et des cellules de production d'énergie.

Par ailleurs, les entreprises spécialisées et leurs actionnaires cherchent des possibilités d'implantation de technologies d'avant-garde prouvées, à la condition d'obtenir les garanties normales pour justifier des investissements massifs. Les volumes de matières à traiter sont tels qu'il y a place pour plusieurs technologies selon les besoins, les particularités régionales et les capacités à payer.

Le gouvernement doit par contre créer les conditions favorables aux investissements dans notre industrie et favoriser au Québec l'émergence d'une industrie forte et concurrentielle. Il doit éviter en outre les systèmes qui ne peuvent fonctionner qu'avec des subventions. Des conditions d'admissibilité aux régimes de subventions des organismes sans but lucratif (OSBL) doivent être établies et strictement respectées à défaut de quoi on se retrouvera dans un système économique faible et vacillant en raison de la présence de concurrents déguisés en OSBL subventionnés. Une industrie forte doit s'appuyer sur une main-d'œuvre compétente et des règles d'exploitation strictes, que seule peut garantir

une saine concurrence. Les notions de compétitivité et d'excellence doivent prévaloir. Ce ne sont pas des programmes de création d'emploi qui sont nécessaires ici mais bien une industrialisation des activités de valorisation des matières résiduelles. C'est à cette condition que les résultats seront probants et durables.

Nous avons déjà mentionné l'importance de produire des matières secondaires pour lesquelles existe une demande. Voici une application de ce principe : les centres de tri deviennent présentement des fournisseurs de matières premières à l'industrie manufacturière et, pour que des ententes intéressantes pour les deux parties puissent être conclues, il faut être en mesure de garantir une stabilité des approvisionnements, un produit de qualité uniforme conforme aux exigences du client, en plus d'un prix qui convient aux deux parties.

ÉTABLIR DES OBJECTIFS ET LAISSER LE CHOIX DES MOYENS AUX AUTORITÉS LOCALES

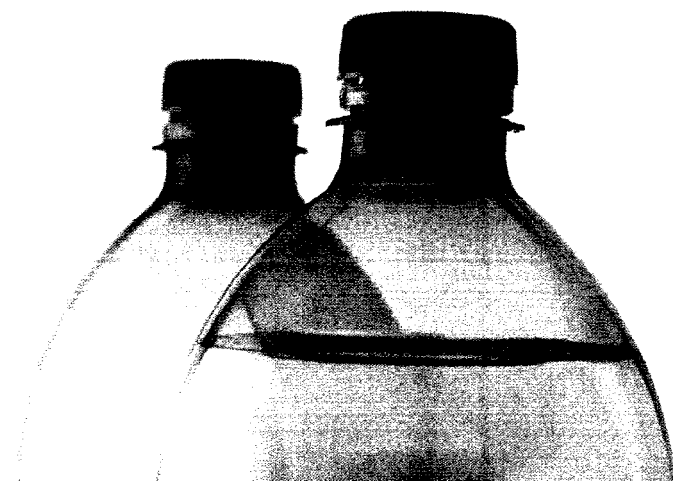
Le territoire du Québec est si grand et si diversifié qu'il n'est pas logique d'imposer une seule et même technologie partout – au même titre que ce qui est approprié au contexte européen ou américain ne peut être simplement calqué ici. Il appartient au gouvernement d'établir les objectifs à atteindre et inviter les municipalités à proposer les moyens les plus efficaces pour les réaliser. Les entreprises d'exécution sont là pour indiquer, selon leur expertise, les voies les plus appropriées pour arriver à ces fins. Il ne peut pas y avoir de formule unique qui conviendrait à tous les territoires du Québec.

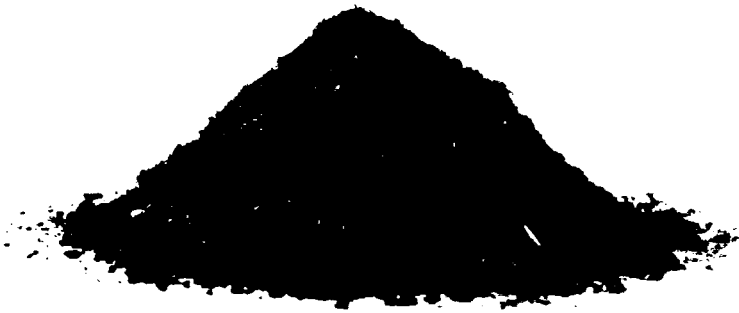
LE RÔLE DE RECYC-QUÉBEC

Nous croyons que Recyc-Québec a joué un rôle capital au cours des dernières années par ses travaux de recherche de solutions au recyclage de plusieurs filières de produits, les travaux d'analyse des activités de récupération et recyclage. Cependant, nous déplorons que cette approche a favorisé un système de gestion par Règlement pour les diverses catégories de matières. Le résultat de cette approche a été une présence gouvernementale intensifiée dans ce secteur ainsi qu'un nombre croissant de règlements qui dictent les comportements des consommateurs. À terme, cela peut devenir très lourd.

Il faut noter, entre autres, la qualité des statistiques produites par Recyc-Québec. Tout était à faire et un véritable travail de moine a été accompli pour nous donner un outil statistique remarquable. Il faut maintenant le parfaire et le rapprocher davantage de l'actualité. La présentation du bilan et des détails statistiques à tous les deux ans est loin d'être un outil permettant des ajustements de parcours dans les pratiques. Les données seraient plus utiles si elles étaient présentées au moins deux fois par année et sur une base régionale. En somme, des statistiques opérationnelles choisies pour répondre aux besoins des opérateurs et des municipalités. Cette remarque n'enlève pas l'intérêt des bilans historiques aux deux ans.

Par ailleurs, la concentration de Recyc-Québec, en vertu de son mandat, sur le recyclage des matières a fait perdre de vue l'existence d'un grand potentiel de valorisation autre que le recyclage des matières. Son rôle devrait dorénavant inclure une responsabilité à l'égard de l'incitation à la valorisation des matières organiques ainsi que la recherche de moyens de valoriser les résidus ultimes. Nous entendons par là le développement des technologies de valorisation énergétiques optimales.





À PROPOS DES CHOIX DE TECHNOLOGIES D'ÉLIMINATION

Il convient d'abord de se rappeler que depuis la nuit des temps, l'enfouissement des déchets a été privilégié pour des motifs évidents de bas coût, de simplicité d'exécution et de relative disponibilité d'espace au Québec. Avec l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles*, les LET du secteur privé sont conformes aux exigences ou le seront en 2009 au moment où toutes les dispositions du Règlement seront en vigueur.

À Québec (récemment rénové), aux Îles de la Madeleine (en réparation) et dans certains lieux nordiques, des incinérateurs servent à éliminer les résidus ultimes. À Québec, la récupération de chaleur permet la production de vapeur vendue à l'industrie.

Le tri-compostage ou le compostage, implanté dans plusieurs régions du Québec à l'échelle industrielle, effectue des percées en plusieurs autres endroits du Québec et ailleurs dans le monde.

Partant des techniques en place, avec l'évolution des technologies, le traitement des résidus ultimes dans des lieux spécialisés se convertit en production d'énergie verte à prix compétitif. L'encouragement de cette production d'énergie incitera simultanément à la captation et la valorisation énergétique du maximum

possible de biogaz, réduisant d'autant les émissions de GES. Ce principe de génération d'énergie s'applique, quelque soit la technologie appliquée : enfouissement en cellules étanches avec captation et valorisation des biogaz, incinération ou méthanisation avec production de vapeur ou une combinaison de digestion anaérobie avec une autre technologie d'élimination.

Au-delà des exigences du Règlement, les propriétaires de lieux d'élimination continuent leurs travaux de développement technologique en vue de valoriser les résidus et en transformer le plus possible en énergie puis assurer l'élimination sécuritaire des résidus ultimes.

Nous croyons que l'avenue la plus prometteuse quant aux choix technologiques d'élimination du futur consiste à favoriser l'implantation progressive de technologies adaptées à leur contexte par les propriétaires des installations existantes ou à toute autre entreprise privée Québécoise ayant l'expertise et les moyens techniques et financiers.

Les entreprises spécialisées en enfouissement sont ouvertes aux autres technologies. Ses forces et les faiblesses de l'enfouissement sont connues ainsi que les solutions à ces faiblesses. L'implantation de projets de nouvelles technologies devra recevoir l'accord de la population et le syndrome « pas dans ma cour » risque fort de jouer dans toutes les hypothèses. En fin de compte, l'information et la communication seront essentiels ici aussi car le poids de la population est très important dans l'exercice des choix qui s'offriront.

Le Québec doit faire face à des besoins de capitaux gigantesques, de manière urgente, pour ses ponts, viaducs, routes, hôpitaux, résidences de personnes âgées, écoles, réseaux d'aqueduc et d'égout, et j'en passe. Les citoyens se sentent déjà trop taxés et les besoins de fonds d'opération pour la sécurité publique, les services de police, le personnel hospitalier, etc., sont énormes. La décision d'investir un milliard de dollars et plus dans la gestion des matières résiduelles doit relever d'un choix de société.

De toute manière, il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas le gouvernement qui va payer. Quelque soit la source du financement, ce sera les contribuables et leurs descendants qui devront s'acquitter de la dette.

LES MATIÈRES ORGANIQUES

L'hypothèse de la production de compost avec la totalité des matières putrescibles au Québec diminuerait les possibilités de production d'énergie. Les deux visions extrêmes sont les suivantes : interdire tout enfouissement de matière organique pour la valoriser en compost ou convertir toute la matière organique en énergie par la captation et la valorisation des gaz, la méthanisation ou d'autres procédés technologiques.

Selon le CESE, il ne faut pas chercher la solution magique et unique qui conviendra partout. Le marché est parfaitement suffisant pour permettre la coexistence de plusieurs technologies dans un cadre de saine concurrence. La complémentarité et l'adaptabilité de ces technologies permettront de satisfaire les particularités et les exigences régionales.

De plus, cette approche pluraliste est sans contredit celle qui stimulera le plus les entrepreneurs à trouver de nouvelles avenues de plus en plus satisfaisantes.

LES REDEVANCES ET LEUR EFFICACITÉ

Le système des redevances a été mis au point dans le but d'aider au financement des municipalités dans leur mission de mettre en œuvre la politique de gestion des matières résiduelles.

Dans son mémoire du 14 février 2005 sur ces redevances, le CESE a donné un appui conditionnel au programme de redevances. Nous étions particulièrement soucieux d'assurer une utilisation rationnelle et efficace des fonds générés par cet outil. Nous préconisons, en outre, l'accès des entreprises privées à ces capitaux au même titre que les municipalités pourvu que les projets fassent avancer la gestion des matières résiduelles. L'attribution des fonds aurait été basée sur des critères bien définis. Leur redistribution aurait été la responsabilité d'un comité dont le gouvernement, les municipalités et l'industrie auraient fait partie.

À nos yeux, le comité responsable de la distribution des sommes doit inclure le représentant de ceux qui en effectuent le prélèvement et le versement. Le principe appliqué pour la distribution des fonds générés par le Règlement sur la compensation des coûts de la récupération et qui prévoit la participation de Éco-Entreprise Québec au comité de redistribution pourrait s'appliquer à la redistribution des redevances.

Au lieu de cela, l'industrie a été écartée et seules les municipalités ont accès à la redistribution. Les fonds sont accordés en fonction de la population à défaut de critères de performance, sans égard à la pertinence des investissements effectués à même ces fonds. Bref, un projet bien intentionné qui s'est converti en taxe, tout simplement. Pire, cette taxe sert déjà à effectuer des investissements directs par des municipalités, parfois via des OSBL, dans des activités préalablement effectuées par les entreprises privées de qui on la prélève. Nous croyons que ce dossier doit être rouvert.

Dans le cas des matières résiduelles domestiques, on peut toujours arguer que, leur responsabilité étant municipale, on peut imposer une taxe pour leur gestion. Soit, mais dans le cas des matières résiduelles issues des industries, commerces et institutions (ICI), ou des matériaux de construction, il s'agit d'une injustice flagrante. Ces entreprises paient la redevance qui est entièrement remise aux municipalités alors que les municipalités n'interviennent en rien dans la gestion de leurs matières résiduelles. Comment peut-on s'attendre à ce qu'elles investissent pour améliorer leurs performances? Comment peut-on être surpris du faible taux de récupération, réutilisation et recyclage des ICI?

Loin de nous l'idée de priver les municipalités de cette source de revenus; ce que nous demandons, c'est un ensemble de règles quant à l'utilisation des fonds par les municipalités. Le secteur privé peut satisfaire les besoins dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, permettant au secteur public de se concentrer sur la réfection des infrastructures délabrées. À cet effet, le temps serait mûr pour établir le bilan de l'utilisation des millions distribués à ce jour.

INCLURE L'INDUSTRIE PARMİ LES INTERVENANTS

Le document de consultation de la Commission des Transports et de l'Environnement pour la présente audience énumère les principales entités responsables dans la gestion des matières résiduelles. Nous notons que l'industrie privée n'apparaît pas parmi ces responsables. Pourtant, nos membres sont les exécutants d'une très forte proportion des activités autres que celles qui se déroulent dans des bureaux ou des officines.

À chaque fois que l'occasion s'est présentée, nous avons offert notre collaboration en vue de participer aux processus décisionnels relatifs à la gestion des matières résiduelles. Nous avons été conviés et nous avons participé à la table des partenaires de Montréal, à un comité de la CMM et à l'étude de caractérisation de Recyc-Québec. Nous savons aussi que quelques MRC et municipalités ont demandé l'avis des entrepreneurs au sujet de leur PGMR. Pourtant, en ne consultant pas systématiquement les entrepreneurs, la société québécoise se prive d'une expertise importante, celle de ceux qui font le travail et qui leur est offerte gratuitement.

Nous savons que la CMM recommandera la mise en place d'un comité conjoint regroupant des représentants du MDDEP, des grandes CM ainsi que des deux associations municipales afin d'élaborer les critères d'un programme d'infrastructures pour les équipements et technologies de traitement des matières organiques et des résidus ultimes. Nous croyons que l'industrie devrait y être représentée.

LES COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Le CESE s'est réjoui des commentaires du vérificateur général, fin 2006, parce que plusieurs de ses commentaires rejoignent les revendications de l'industrie. Ainsi, le vérificateur fait mention que le ministère devrait « assurer une adéquation entre la capacité d'élimination future et les besoins prévus ». Nous avons plusieurs fois demandé que les autorisations portent sur des échéances plus longues pour justifier les investissements requis et les amortir sur une période raisonnable.

Soulignant que le processus menant à l'agrandissement ou l'établissement d'un lieu d'élimination est d'environ six ans, le vérificateur invite le ministère à faire un meilleur suivi des lieux en voie d'atteindre leur capacité maximale pour éviter les situations d'urgence.

Par ailleurs, le vérificateur note que les inspections effectuées par le ministère ne semblent pas être réparties selon des règles de répartition entre les secteurs d'activité. En fait, cette question des campagnes d'inspection du ministère s'avère l'un des plus graves problèmes de notre industrie, les vérifications sont effectuées auprès d'entreprises légitimes seulement; celles détenant permis, certificats d'autorisation, assurances, etc. D'un autre côté, les illégaux, sans permis ni certificats, sont souvent irrespectueux de l'environnement, en plus de faire une concurrence commerciale déloyale aux entreprises conformes, sans que le ministère n'intervienne.



RECOMMANDATIONS

1. Au CESE, nous croyons que les efforts consentis depuis 10 ans vont provoquer la vague de fond souhaitée par tous. Les effets de tous les plans qui ont été conçus ne peuvent pas apparaître avant leur mise en œuvre encore toute récente.
2. La vigilance continue d'être de mise pour accélérer les effets recherchés là où ils paraissent trop faibles mais en général, les messages devraient susciter le sentiment qu'ensemble, on peut réussir.
3. Nous recommandons que des données statistiques permettant de suivre de près certaines activités névralgiques soient rendues disponibles assez fréquemment pour qu'elles servent à prendre des décisions de gestion.
4. On n'insistera jamais assez sur l'importance de communiquer, sensibiliser et éduquer tous les citoyens, incluant les chefs d'entreprises, sur les objectifs poursuivis, les motifs à leur base et les gestes que chacun peut poser pour s'en rapprocher.
5. Nous recommandons une formulation de politique de gestion des matières résiduelles de type vision globale à laquelle tous pourraient référer quand vient le temps d'évaluer une situation particulière.
6. Nous recommandons que des efforts soient faits pour favoriser l'industrialisation des activités de gestion de matières résiduelles (collecte, transport, tri, valorisation, mise en marché) basée sur la mécanisation des opérations, la recherche d'efficacité et d'efficience visant l'excellence qui permettra d'établir des liens d'affaires fournisseurs clients pour les matières secondaires de qualité dont l'approvisionnement sera soutenu.
7. Nous recommandons de limiter la multiplication des Règlements applicables à chaque matière. Citoyens et entreprises se sentent opprimés par des obligations qui finissent par peser. L'établissement des objectifs est le rôle du Gouvernement ainsi que l'incitation à l'action et l'approbation des initiatives et la mesure des résultats. Enfin, la réglementation a sa place si les autres moyens ne fonctionnent pas.
8. Nous recommandons une révision du rôle de Recyc-Québec dont nous reconnaissons la qualité des travaux d'élaboration de statistiques, de caractérisation des matières résiduelles et de développement des filières de recyclage. Ces travaux doivent être continués et un rôle de recherche et développement devrait leur être attribué concernant la gestion des matières putrescibles, la valorisation des résidus et particulièrement la valorisation énergétique.
9. Nous recommandons l'adoption d'une attitude d'ouverture à un ensemble de technologies qui pourront être appropriées à différentes circonstances géographiques, mais pour l'essentiel, la valorisation de toutes les matières recyclables suscite l'accord de tous dans la mesure où un marché existe.
10. Nous recommandons le traitement des résidus finaux dans une perspective de production d'énergie verte. Que ce soit par captation et valorisation des biogaz en électricité ou en gaz naturel, un procédé de méthanisation, de digestion anaérobie avec pyrolyse génératrice de vapeur ou autre type d'énergie. L'implantation de toutes ces technologies devant respecter la réglementation et traverser les processus démocratiques. Les membres du CESE ont l'ouverture nécessaire pour offrir les solutions les plus avantageuses tant du point de vue de la protection de l'environnement que dans la recherche de la meilleure formule coûts/efficacité.
11. Nous recommandons l'établissement d'un ensemble de règles régissant l'utilisation des fonds issus de la redevance à l'élimination et redistribués aux municipalités. Ces règles limiteraient l'intrusion dans des activités de gestion des matières résiduelles telles l'achat de camions de collecte, la construction de centres de tri, de compostage etc., en concurrence directe ou par l'intermédiaire d'OSBL subventionnées avec des entreprises du secteur privé.

12. Nous recommandons qu'une formule soit trouvée pour remédier à l'injustice causée par le refus d'accès à la redistribution des argents des redevances aux ICI et aux entreprises de construction, rénovation, démolition. Ces entreprises payent la redevance et celle-ci est entièrement remise aux municipalités qui ne leur donnent pas accès aux services de gestion des matières résiduelles.
13. Nous recommandons de considérer l'industrie des services environnementaux comme une partie responsable dans l'univers québécois de la gestion des matières résiduelles. Son représentant serait alors invité à participer à des processus de prises de décision dans lesquels l'industrie et ses membres ont un intérêt comme le comité conjoint demandé par la CMM ou le comité de redistribution des produits de la redevance.
14. Nous recommandons et nous demandons que les budgets alloués au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reflètent mieux l'intérêt porté par la population aux enjeux que ce ministère doit gérer. En appui à cette demande, nous présentons l'argument que les enjeux en cause incluent la santé et la sécurité de la population en plus de la qualité de l'Environnement.

CONCLUSION

Nous remercions l'Assemblée nationale et en particulier la Commission des Transports et de l'Environnement pour l'intérêt qu'ils apporteront à nos points de vue, nos commentaires et nos recommandations.

Nous vous assurons de notre disponibilité et de notre désir de participer à toute consultation complémentaire, comité de travail, etc.

Le Conseil des entreprises de services environnementaux (CESE) est fier de ses progrès et des positions que ses membres ont choisi de vous présenter. Nous croyons que ce sont des positions progressistes d'ouverture vers l'avenir qui permettront de construire la confiance que nous croyons mériter.



TABLEAU DES MEMBRES DU CESE AU 1^{er} FÉVRIER 2008

BFI/UTL inc.	Recubec inc.
Biogénie inc.	RSR Environnement inc.
Camille Fontaine et fils	Safety-Kleen Canada inc.
Chemtech Environnement inc.	Sani-Eco inc.
Clean Harbors Québec	Groupe Campor inc.
Comporec inc.	Services environnementaux Lachute inc.
CRI Environnement inc.	Sanitaire Lac Mégantic 2000 inc.
EBI inc.	Services Sanitaires DF de Beauce inc.
Écolocycle inc.	Services sanitaires Denis Fortier inc.
Enfoui-Bec inc.	Roland Thibault inc.
Cintec Environnement inc.	Services Matrec inc.
Groupe TIRU	SolAction inc.
GSI Environnement inc.	Solva-Rec Environnement inc.
Horizon environnement inc.	Stablex Canada inc.
Harold Marcus Itée	Transport Rollex Itée
J. M. Langlois inc.	Veolia SE - matières résiduelles
Kelly Sani-Vac inc.	Veolia SE – Services industriels
Campor inc.	Excavation Dolbeau inc.
RCM Environnement inc.	Multi-Recyclage inc
Enlèvement de déchets Bergeron inc.	WM Québec inc.
Recy-Compact inc.	Services environnementaux Pierrefond
Newalta inc.	Récupération NI inc.
Laidlaw Bulk Carriers inc.	Secra inc.
Théolis Transport inc.	Environnement St-Laurent inc.
Compo-Recycle	Ecolosol inc.



CONSEIL DES ENTREPRISES DE SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

4385, rue St-Hubert
Montréal (Qc) H2J 2X1

Téléphone : 514 523-8222
Télécopieur : 514 523-8232

www.cese.ca